

évidemment, ne soient pas aussi élevées que celles de ceux qui viennent de plus loin. Souvent, ils sont en mesure de s'occuper de leurs affaires et de leurs fonctions parlementaires sans nuire ni aux unes ni aux autres.

On doit s'attendre à certains sacrifices raisonnables de la part de quiconque se consacre au service de son pays. Il n'est pas nécessaire que ces sacrifices soient exigés, mais cela semble passé dans les mœurs.

L'éditorial parle ensuite du montant qu'il conviendrait peut-être d'ajouter et à l'indemnité de dépenses et à l'indemnité parlementaire pour rendre la fonction de député plus attrayante. Je n'ai pas l'intention de faire beaucoup d'autres citations, sauf pour indiquer que les journaux du Québec, y compris le *Nouveau journal* et *Le Devoir*, dans une série d'articles que j'ai vus récemment, ont indiqué également que dans cette province on se rend compte de plus en plus qu'il faudrait augmenter l'indemnité des députés afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions, afin que le poste attire des gens compétents, et à cause de la longueur des sessions et des responsabilités accrues qui incombent aux députés.

Pour ce qui est du montant de l'augmentation, je ne saurais rien proposer de précis. Je sais qu'il y aura des critiques quoi qu'on propose et quoi que fasse le gouvernement à cet égard, mais j'estime que le gouvernement devrait accepter cette motion et prendre des mesures en vue de réunir des représentants des trois partis de la Chambre afin d'essayer de fixer un chiffre. Qu'on me permette de dire en passant que, sauf erreur, les deux partis de l'opposition ont adopté, lors de leurs conférences respectives, une résolution proposant de relever le traitement des députés.

Une fois qu'un chiffre aura été déterminé, alors il conviendrait, je pense, qu'une mesure soit présentée, non pas pour être mise en vigueur à cette session-ci, mais à la prochaine. J'estime également qu'il est malheureux qu'on ne l'ait pas fait avant d'en arriver aussi près d'une élection que nous le sommes probablement. Comme je l'ai dit, une indemnité plus élevée pour les députés aurait probablement attiré plus de candidats.

Au cours de ces dernières semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les dirigeants nationaux du parti libéral, du parti conservateur et du Nouveau parti démocratique. En fait, tous m'ont tenu les mêmes propos, et je ne crois pas commettre d'indiscrétion en les rappelant ici. Ils m'ont dit qu'il est très difficile d'obtenir des candidats, surtout des jeunes dans la trentaine, la quarantaine ou au début de la cinquantaine. Cela leur paraît souvent décourageant. Ils n'ignorent pas non plus que les membres de la Chambre

des communes trouvent parfois décourageant aussi de voir tous les frais qui s'accumulent.

En saisissant l'occasion d'exprimer mes vues sur ce point, je me suis abstenu d'évoquer des détails personnels. Je pense que tous ceux d'entre nous qui ont charge de famille pourraient démontrer, avec chiffres à l'appui, qu'une augmentation de l'indemnité parlementaire s'impose. Je sais aussi qu'il est très facile de mépriser le travail que chacun de nous peut accomplir en tant que député. Mais si l'on songe, non pas à nous-mêmes, mais aux futurs députés, il faut rendre le sort des membres de la Chambre plus attrayant et moins pénible qu'il ne l'est présentement pour nombre d'entre nous. Quand on m'a demandé quel montant je proposais, j'ai répondu que, d'après mon expérience personnelle, il faudrait que l'augmentation soit d'environ \$3,000 par année. Toutefois, elle pourrait être accordée sous forme d'indemnité de dépenses, car nous dépensons plus de \$2,000. Personnellement, ce montant me permettrait de ne pas m'endetter.

Je ne connais pas la situation des autres députés. Je sais qu'il y a beaucoup de députés qui, à cause de leur profession, de leur circonscription et de leurs charges de famille, ont un fardeau beaucoup plus lourd que moi à porter. Toutefois, je suis bien plus au courant que lors de mon entrée dans la vie politique des dépenses qu'un député est forcé de faire. Je sais qu'il n'y a qu'une façon dont d'autres députés et moi-même pouvons survivre en politique actuellement, et c'est en trouvant une autre source de revenu, en utilisant les talents que nous avons. Il est possible que cela soit une bonne chose, mais pas au long aller.

A mon avis, un député doit s'acquitter avant tout de ses responsabilités envers la Chambre. C'est pourquoi j'espère que les membres de tous les partis se joindront à moi pour bien faire comprendre au gouvernement l'importance de cette brève résolution, afin qu'il s'en occupe au cours de la présente session et indique que, lors de la prochaine législature, les députés pourront compter sur une indemnité plus élevée.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. John Pallett (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme personne ne se lève et que certains députés que la question intéresse ne peuvent être ici aujourd'hui, je propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Pallett, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)